



JUDO

PLUS QU'UN SPORT,
UNE ÉCOLE DE VIE!

Règlement Intérieur ASCSS Judo

Ce règlement intérieur a pour but de définir les règles de fonctionnement du club ASCSS JUDO, en mettant l'accent sur la sécurité et le bien-être de tous ses membres.

Le respect de ces règles est *essentiel* pour une pratique sereine et harmonieuse du judo.

Dossier d'Inscription

Chaque membre doit fournir un dossier d'inscription complet, incluant :

- Un *questionnaire de santé* ou un *certificat médical* de moins de 3 mois.
- La *fiche ASCSS*, datée et signée.
- Le présent *règlement intérieur*, daté et signé.
- Les justificatifs de règlements (cotisation, licence). Le cas échéant, les codes *Pass Sport* et/ou une attestation *CAF Pass 76*.

Tout dossier incomplet au 10 octobre entraînera la suspension de l'accès au club sans possibilité de remboursement.

Tenue Vestimentaire et Matériel

La tenue réglementaire est obligatoire pour la pratique du judo :

- *Kimono et ceinture* propre.
- *Sandales ou tongs* obligatoires entre le vestiaire et le tatami.
- *Tee-shirt blanc* pour les féminines sous le kimono (facultatif pour les masculins).
- Une *gourde* personnelle est recommandée.
- Les *cheveux longs* doivent être attachés avec un élastique sans parties métalliques.
- Les *bijoux* sont interdits, à l'exception de petits clous d'oreilles maintenus par du sparadrap.
- Les *ongles* doivent être courts et propres.

Arrivée et Départ

La sécurité des enfants est une priorité :

- Le *responsable légal majeur* doit accompagner l'enfant et attendre sa prise en charge par le professeur.
- Les enfants ne doivent *pas quitter le dojo* sans être accompagnés par leur responsable légal.
- Il est *interdit de déposer ou d'attendre* les enfants sur le parking.
- La *punctualité* est obligatoire. Les retards répétés ne seront pas tolérés pour des raisons de sécurité (échauffement incomplet).
- L'ASCSS *décline toute responsabilité* en cas de vol.
- Les parents doivent attendre à *l'extérieur du dojo* pendant le déroulement des cours.

Absences

En cas d'absence, il est impératif d'*informer le club* par mail.

Pour les enfants récupérés à l'école ServavilleSalmonville, toute absence doit être signalée *sans délai*.

Comportement

Le respect mutuel est la base de la vie du club :

- *Respecter les horaires* : un échauffement incomplet peut entraîner des blessures. Toute entrée en cours en retard doit être autorisée par le professeur.
- *Respecter le professeur*, les membres du bureau et les autres pratiquants.
- *Respecter les installations* du dojo, les vestiaires et le matériel. Toute détérioration sera à la charge du responsable.
- Ne pas se mettre en danger ni mettre en danger autrui par une *attitude agressive*, un *comportement dangereux* ou le *non-respect des règles*.

Cotisation et Licence

La cotisation annuelle est due dès le début de l'année sportive.

Aucun remboursement ne sera effectué après le 3ème cours, sauf présentation d'un *certificat médical* attestant de l'arrêt définitif de la pratique du judo ou jujitsu. Le bureau de l'ASCSS décidera du montant remboursé. La licence-assurance n'est *jamais remboursée*.

Arrêts et Suspensions

En cas d'arrêt ou de suspension des activités pour des raisons indépendantes de la volonté du club (locaux inaccessibles, absence du professeur, mesures sanitaires, conditions météorologiques), *aucun remboursement* ne sera effectué.

Sanctions

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner les sanctions suivantes :

1. Rappel à l'ordre verbal par le professeur.
2. Isolement sur le bord du tatami par le professeur.
3. Isolement sur une chaise à l'extérieur du tatami par le professeur ou un membre du bureau.
4. Exclusion temporaire (1 à plusieurs semaines) après délibération du bureau et du professeur.
5. Exclusion définitive après délibération du bureau et du professeur.

Ces sanctions s'entendent *sans remboursement* de la cotisation.

Approbation du Règlement

Je soussigné(e), déclarant avoir pris connaissance et accepter sans réserve le présent règlement intérieur de l'ASCSS JUDO.

Fait à:

Le:

Signature du représentant légal (ou de l'élève si majeur) :

Signature de l'élève (si différent du représentant légal) :